



CERTIFICAT DE CONFORMITE

BOIS DES ALPES™

FCBA, Institut technologique de la filière bois, après avoir évalué l'entreprise désignée ci-après lors de **l'audit Initial** selon le référentiel de certification **Bois des Alpes du 04/12/2013**,

délivre le numéro titulaire :

FCBA/BDA19-010

CHALETs GARNIER

à la société :

LES CLAUx
05340 VALLOUISE-PELVOUX

pour le(s) site(s) de production ou de commercialisation :

Unique et même adresse

dans le périmètre de certification suivant :

Bois construction

et pour les Produits suivants :

**Bois massif de structures bâtiments et ponts ;
Bois d'aménagement intérieur (escaliers) et extérieur (bardeaux et bardages) ;**

NOTA : seuls les produits portant le marquage Bois des Alpes peuvent se prévaloir du présent certificat.

Ce certificat est délivré pour le cycle de 36 mois et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans le référentiel en vigueur restent conforme à chaque évaluation annuelle.

Ce certificat atteste de la conformité au référentiel Bois des Alpes.

Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises en cours d'année à l'examen des résultats de ce contrôle.

La liste à jour des titulaires de la Marque et des produits certifiés est disponible sur le site Internet :

www.boisdesalpes.net/entreprises.php et/ou www.fcba.fr

Pour l'entreprise certifiée :

Nom et signature du représentant légal

GARNIER Jérôme



ACCREDITATION N°5-011
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Pour l'Organisme certificateur
Annule et remplace le n° 0179/2019
Certificat n°00193/2019 avec Annexe 1

Le 09/07/2019

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
Alain HOCQUET

Validité cycle 1 du 12/06/2019 au 11/06/2022



10, rue Galilée
77420 Champs sur Marne
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84